



Guide de bonnes pratiques pour la prévention du risque Covid-19

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Le présent guide a été élaboré par la direction de l'APTH en collaboration avec les membres du CSE en vue d'organiser les conditions de sécurité sanitaire de reprise d'activité après le déconfinement.

Il constitue un engagement de l'APTH à respecter toutes les mesures obligatoires de protection, ainsi que les actions et dispositions sanitaires préconisées par le gouvernement.

Il a été établi de manière à couvrir les mesures prises pour assurer une reprise des activités présentielle, tant pour nos salariés que pour nos stagiaires, dans des conditions nécessaires à la protection de leur santé et de celle des autres personnes présentes dans les locaux.

Les mesures et consignes détaillées dans ce guide ne présentent pas de caractère exhaustif et peuvent évoluer en fonction des recommandations sanitaires édictées par le gouvernement.

Informations générales sur le coronavirus

La Covid-19 est une maladie infectieuse émergente d'origine virale apparue en 2019 en Chine.

Les signes cliniques peuvent être la fièvre, une toux sèche ou grasse, la fatigue, une sensation d'oppression thoracique, l'essoufflement, des maux de gorge, des maux de tête, une perte de l'odorat et du goût et parfois une diarrhée, des vomissements, une conjonctivite, des manifestations cutanées (engelures, urticaire).

La gravité des signes cliniques nécessite le maintien à l'hôpital d'environ 20% des malades et 5% nécessitent une admission en réanimation. Les formes les plus graves sont observées principalement chez des personnes vulnérables en raison de leur âge (plus de 70 ans) ou de maladies associées.

L'infection peut être asymptomatique ou très peu symptomatique chez 30 à 50% des sujets infectés.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

La période d'incubation (durée entre la contamination et les premiers signes cliniques) est généralement de 5 ou 6 jours mais peut varier entre 1 et 14 jours.

La transmission du virus s'effectue par voie aérienne par des gouttelettes émises par une personne porteuse du virus (toux, éternuements, distance sociale d'1,5 m non respectée..) et portage par contact des mains souillées portées au nez, aux yeux ou à la bouche (contamination en serrant la main, en embrassant ou par le contact des objets touchés et des surfaces souillées : poignées de porte, rampes d'escalier...) . La peau saine constitue une barrière infranchissable pour le virus.

La transmission indirecte passe par le portage des mains au visage.

À ce jour, il n'y a **ni vaccin ni traitement** spécifique. Différents médicaments sont en cours d'évaluation dans le cadre d'essais cliniques

Seul le respect des mesures préventives permet de limiter les risques d'infection. Prévenir la contagion exige de porter une attention soutenue aux mesures barrières.

LES GESTES À ADOPTER



LIMITER LES
CONTACTS
DIRECTS ET INDIRECTS

TOUSSER OU
ÉTERNUER DANS
SON COUDE

SE LAVER
LES MAINS
RÉGULIÈREMENT

PORTEZ UN MASQUE
JETABLE QUAND
ON EST MALADE

UTILISER
UN MOUCHOIR
À USAGE UNIQUE

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Règles de précautions sanitaires

Respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation



Nettoyage des mains ou désinfection au gel hydro-alcoolique obligatoire à l'entrée des locaux



Port du masque obligatoire lorsque les mesures de distanciation ne sont pas respectées.



Des produits de désinfection seront disponibles sur chaque poste de travail. Chaque salarié devra désinfecter son poste de travail deux fois par jour.

Les bureaux devront être rangés et vides de papiers et dossiers chaque soir pour permettre un nettoyage complet.



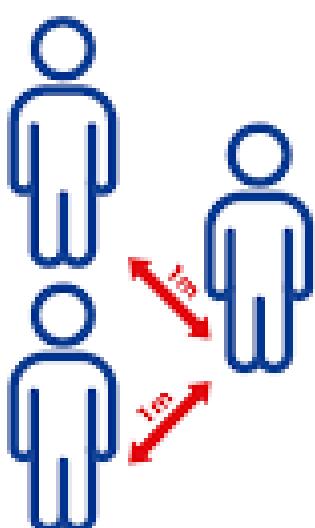
Les fournitures de bureaux (stylos, agrafeuses, téléphones, etc.) ne doivent pas être partagées : obligation d'utiliser du gel hydro-alcoolique avant chaque utilisation d'un matériel commun.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Règles de circulation dans les locaux



Le rassemblement devant le distributeur de boissons est **interdit**.



L'accès aux équipements collectifs (machine à affranchir, imprimantes/photocopieurs/fax...) se fait **un par un**.

L'accès aux sanitaires se fait **un par un**.

Les personnels ne pourront recevoir dans leur bureau qu'une seule personne à la fois, en étant munis l'un et l'autre de leur masque lorsque la distanciation de sécurité ne peut pas être respectée.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Ressources mises à disposition des personnels

Mise à disposition de masques dès lors que les mesures de distanciation ne peuvent pas être respectées ;

Mise à disposition de distributeurs de gel hydro alcoolique collectifs ;

Mise en conformité des bureaux partagés et de la salle de réunion pour respecter les 4m² par personne.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Plan de nettoyage des locaux

Avant la réouverture de chaque établissement, un nettoyage et désinfection des bureaux selon le protocole préconisé par le gouvernement a été effectué.



Après la réouverture, un plan de nettoyage quotidien sera établi avec le prestataire de chaque établissement prévoyant :

- Une désinfection des sols, surfaces, poignées de portes; tout équipement/matériel collectif et tout point de contact.
- Des produits de désinfection seront disponibles sur chaque poste de travail; chaque salarié devra désinfecter son poste de travail deux fois par jour et veiller à ce que son bureau soit aéré plusieurs fois par jour.
- Les opérations de désinfection s'effectueront conformément aux préconisations des autorités sanitaires avec des produits virucides et bactéricides aux normes EN14476 et EN1040.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Conduite en cas de personne présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 :



Tout salarié (e) présentant des symptômes (toux, fièvre, essoufflement, perte d'odorat ou de goût, courbatures...) doit impérativement:

- rester à son domicile et contacter son médecin traitant pour se faire dépister et s'isoler.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Cas de symptômes apparaissant sur le lieu de travail:

En l'absence de signes de gravité:

- Isolation du salarié(e) en question en l'équipant d'un masque;
- Organisation de son retour à domicile ;
- Demande à la personne de prendre contact immédiatement avec son médecin traitant.
- Information du manager et du personnel ayant été en contact étroit avec le salarié(e) ;
- Nettoyage et désinfection du poste de travail ;
- Prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire):

- Appeler le SAMU en composant le 15.  15
- Isolation du salarié(e) en question en l'équipant d'un masque;
- Equiper le SST/Référent Covid / la personne portant assistance du kit assistance (gel, masque FFP2, lunettes, gants jetables) ;
- prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Mesures relatives aux parties communes du site de Nanterre préconisées par le bailleur:

Hall d'accueil de l'immeuble :

- Affichage des consignes gouvernementales avec un rappel des distances de sécurité

Les ascenseurs :

- Un affichage invitant les utilisateurs à emprunter les escaliers sera mis en place.
 - Les portes donnant accès aux étages seront maintenues ouvertes

Nettoyage des parties communes :

- Renforcement de la prestation de nettoyage et désinfection des points de contact dans les parties communes, y compris au niveau du contrôle d'accès (digicodes, interphones), poignées de portes, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur.

Installations de ventilation, de climatisation et de chauffage

- Application des recommandations élaborées par l'AICVF (Association des Ingénieurs et techniciens en Climatique, Ventilation et Froid) et l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité afin de garantir le bon fonctionnement des installations de ventilation).
- Recommandation aux locataires de favoriser le renouvellement d'air par l'ouverture des fenêtres.

Restaurant

- La réouverture du restaurant sera organisée en fonction de la reprise d'activité sur le site.
- Une prestation plateau repas sera proposée par le restaurateur.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Mesures spécifiques destinées aux formateurs lors des sessions de stages

Moyens et ressources mis à disposition des formateurs :

Pour permettre une reprise d'activité en toute sécurité et sérénité, l'APTH fournira à tous les formateurs :

- Du gel hydro-alcoolique ;
- Des masques de protection ;
- Des lingettes désinfectantes ;

Si nécessaire, pour faciliter l'approvisionnement de ses fournitures, chaque formateur en assurera l'achat et se fera rembourser par le biais de la note de frais.

Focus sur le port du masque

Le port du masque et/ou visière est préconisé en complémentarité des mesures collectives et individuelles.

Toutefois, il convient de respecter les conditions suivantes :

- Le port du masque ne doit pas donner l'impression d'invulnérabilité qui risquerait d'amener une baisse de la vigilance sur les gestes barrières.
- Respecter les règles d'ajustement du masque au visage et la façon de l'enlever pour éviter toute contamination qui serait portée par la surface extérieure du masque.
- Précéder le retrait du masque par le nettoyage des mains et immédiatement après.
- Prévoir une poubelle spécifique (sac poubelle dédié) pour tous les déchets tels que masques, gants, lingettes ...

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Consignes de précaution à respecter pour l'accueil des stagiaires

Nombre de stagiaires

Afin de respecter les mesures sanitaires, les salles de formation de l'APTH ont été organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des formateurs (soit environ 4m² par stagiaire, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle de formation, contre un mur, une fenêtre, etc.). À titre d'exemple, en plaçant des stagiaires le long des murs, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes comme cela est recommandé dans le protocole pour la formation initiale.

La capacité d'accueil maximale de chaque salle de formation est indiquée par une affiche à l'entrée

Préparation des salles de cours

- Afficher les gestes barrières et consignes dans tous les locaux : entrée – lieux de convivialité – salles de formation – sanitaires –
- Définir un sens de circulation balisé dans les lieux APTH (Siège – CT – LYON – Nantes – Toulouse) avec détermination du mètre de distanciation sociale (rond adhésif – scotch de couleur etc.)
- La disposition des tables doit permettre le respect de la distanciation d'une part entre chaque stagiaire et, d'autre part entre les stagiaires et le formateur.
- Par dérogation à la fiche FO-2-02 du mémento qualité du formateur (version 9), si la disposition en U des tables reste à privilégier, le formateur pourra également organiser la salle en disposition écolier.
- Ventilation de la salle au maximum. Aération obligatoire toutes les 3 heures pendant 10 mn.

Préparation et mise en place des matériels

Les matériels du formateur doivent être nettoyés et/ou désinfectés avant et après chaque journée de formation.

La télécommande de l'ordinateur pour la projection des supports PowerPoint est indispensable pour limiter au maximum les contacts avec le clavier de l'ordinateur.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Accueil des stagiaires

- Mettre à disposition des stagiaires un flacon de gel hydro-alcoolique.
- S'équiper de gants, d'un masque et/ou d'une visière pour les manipulations de documents nécessitant de s'approcher des stagiaires.
- Se tenir à distance de plus d'1 mètre de la porte d'entrée.
- Ne pas serrer de mains.

Entrée des stagiaires

- Faire entrer les stagiaires un par un dans la salle de cours en respectant la distance d'1 mètre entre chacun d'entre eux.
- Demander à chaque stagiaire entrant de se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique.
- Positionner les stagiaires en commençant par celui le plus éloigné de l'entrée.
- Demander à chaque stagiaire de déposer sur la table la convocation, la carte d'identité et le CADR selon le cas.
- Insister sur les gestes barrières.
- Inclure une diapo officielle de rappel des gestes barrières d'ouverture et fermeture de séance (à chaque interruption – pause)

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Règle à respecter

Pauses

- Faire des pauses suffisamment longues pour permettre aux stagiaires de pouvoir se laver les mains.
- Faire sortir les stagiaires un par un en commençant par celui le plus proche de la sortie et ainsi de suite.
- Dans la mesure du possible utiliser une sortie différente de l'entrée (porte de secours par exemple)
- Nettoyer les poignées de porte – voir ouverture de la porte par une seule personne (éventuellement avec gants)
- Ne pas autoriser les stagiaires à rester dans la salle de formation.
- Interdire l'accès au fontaines à eau - les stagiaires sont invités à prévoir leurs propres bouteilles d'eau.
- Interdire l'accès à la machine à café sauf si lingettes de désinfection disponibles pour les touches de ladite machine.

Accès aux sanitaires

- L'accès aux sanitaire doit se faire un par un ;
- Nettoyer les poignées de porte – voir ouverture de la porte par une seule personne (éventuellement avec gants)

Retour en salle de formation

Faire rentrer les stagiaires dans l'ordre inverse de la sortie ou par l'entrée

Fin de journée

- Appliquer les mêmes règles que pour les pauses.
- Demander aux stagiaires de prendre tous leurs documents et de ne rien laisser sur les tables.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Nettoyage des locaux

Un protocole de nettoyage quotidien des salles avec désinfection de tous les points de contact sera établi dans chaque centre ;

Réalisation des exercices incendie – expériences et examens

- Exercices d'extinction de feux

- Désinfection du simulateur avant et après l'exercice d'extinction de feu.
- Port de gants jetables pour tous les participants y compris le formateur.
- Désinfection régulière de la poignée de portage et du diffuseur des extincteurs.
- Désinfection des boutons de réarmement des extincteurs sur simulateurs.

- Déplacement en autocar pour les exercices incendie

- Port du masque obligatoire pour tous ;
- Respect des consignes dictées par l'autocariste.

- Réalisation des expériences :

Celles-ci ne peuvent être réalisées que si :

- Les mesures de distanciation de sécurité sont respectées;
- Possibilité d'effectuer le nettoyage du matériel après ces expériences;
- Manipulation de tout le matériel avec des gants à minima en nitrile et bien sûr avec les gants appropriés pour les produits plus agressifs.

- Examen des stages 8.2 et évaluation des stages

Lors de la distribution et de la récupération des questionnaires et des feuilles d'examen, mettre des gants et porter un masque ou une visière.

Port des gants obligatoires par tous les stagiaires pour l'examen et les évaluations.

- Suivi

Un point de synthèse sera régulièrement organisé entre formateurs et Direction de la Pédagogie, sur les difficultés éprouvées par chacun au cours de sa session, ce qui inclut notamment le bon respect des consignes par les stagiaires et les difficultés relationnelles induites par les mesures imposées.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Fiches de contacts Covid :

Siège de Nanterre :

Responsable : Philippe ARON
Coordinatrice : Zeineb BOUKRAA
SST : Corinne LECOUVEZ

Centre Technique :

Responsable : Thierry JULLIEN
SST : Dominique FRICOT

Centre de Nantes :

Responsable : Chrystelle BATISTA
Référent Covid : Alain RIMBERT

Centre de LYON :

Responsable : Didier RICHE
Référent Covid : Alain RIMBERT

Centre de Saint Jory :

Responsable : Dominique VEYRY
Référent Covid : Alain RIMBERT

Autres centres de formation :

Responsables : Philippe PICHON
Référent Covid : Alain RIMBERT

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Site de Nanterre
(83 boulevard François Arago 92000 Nanterre)

1) Accès à la salle de formation

L'accès se fait soit par l'escalier soit par l'ascenseur (1^{er} étage). Les règles d'utilisation de l'ascenseur sont indiquées près de la cage.

Sur le palier, sanitaires et point d'eau (lavage des mains) sont communs aux stagiaires et au personnel administratif. Les consignes d'utilisation sont installées sur la porte des sanitaires .

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible près de la porte d'entrée



2) Salle de formation

L'entrée et la sortie se font par la porte palière selon un ordre défini par le Formateur . Les tables sont numérotées pour faciliter ces flux. En aucun cas, les stagiaires ne sont autorisés à accéder aux locaux administratifs en utilisant l'autre entrée .

La salle est agencée en « écolier » pour accueillir 8 stagiaires en respectant la distanciation physique.

Un espace spécifique est réservé au formateur

Un marquage au sol indique le sens de circulation.

La porte située au fond de la salle donnant sur les locaux administratifs doit rester accessible pour des raisons uniquement de sécurité (issue de secours). Elle ne doit pas lors des sessions de formation être ouverte pour d'autres raisons



3) Divers

En cas de nécessité, le Formateur devra informer le service Ressources Humaines du besoin d'utiliser la salle d'isolement située dans les locaux administratifs

Aucune machine à café ou fontaine à eau ne peut être utilisée.

Des affiches rappelant les gestes barrières seront disposées sur le palier d'accès et dans la salle de formation.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Centre technique du Creusot ZA Du Monay, 71210 Saint-Eusèbe

1) Hall d'accueil et couloir

L'entrée s'effectue par la porte principale.

Une signalétique verticale indique les salles de formation, la sortie, les points d'eau et les sanitaires avec un affichage des consignes d'utilisation.

La sortie s'effectue par la porte du fond du couloir.



3) Divers

Une salle d'isolement est accessible depuis le hall d'accueil. L'accès à cette salle est indiqué par un affichage.

Aucune machine à café ou fontaine à eau ne peut être utilisée.

Des affiches rappelant les gestes barrières ont été posées dans le hall et dans les salles de formation.

2) Salles de formation

L'entrée dans les salles s'effectue par l'entrée principale.

Les salles sont agencées pour accueillir les stagiaires et respecter la distanciation physique. La sortie s'effectue par la sortie de secours de la salle.



Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Centre de LYON

(3 place Marc SANGNIER 69008 LYON)

1) Hall d'accueil et couloir

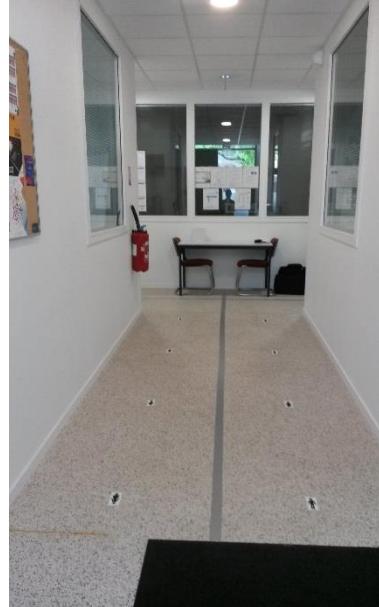
L'entrée s'effectue par la porte principale sur rue

Un marquage au sol permet une distanciation physique d'1 mètre minimum et indique le sens de circulation

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible dans le couloir d'entrée

La sortie s'effectue soit par l'entrée principale pour la salle 2 soit par l'issue de secours dans et pour la salle 1

Toutes les consignes « Covid 19 » sont affichées dans les locaux .



2) Salles de formation

L'entrée dans les salles 1 et 2 s'effectue par l'entrée principale.

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée.

Les 2 salles sont agencées en « écolier » pour accueillir 12 stagiaires pour la salle 1 – 8 stagiaires pour la salle 2 et respecter la distanciation physique.

Chaque stagiaire aura sa table et sa chaise attribuées pour la durée de la session.

Un espace spécifique pour le formateur est marqué au sol.

Un marquage au sol indique le sens de circulation dans les locaux

Une signalétique verticale indique la sortie. Elle s'effectue par la sortie de secours pour la salle 1 par l'entrée principale pour la salle 2



3) Divers

Une salle d'isolement est accessible depuis le couloir principal.

L'accès à cette salle est indiqué par un affichage.

Aucune machine à café ou fontaine à eau ne peut être utilisée.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Centre de Toulouse-Saint Jory (21 chemin du Trinchet – 31 790 SAINT JORY)

1) Hall d'accueil et couloir

L'entrée s'effectue par la porte principale.

Un marquage au sol permet une distanciation physique d'1 mètre minimum et indique le sens de circulation.

Une signalétique verticale indique où se trouvent sortie, sanitaires et point d'eau (lavage des mains)

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible;

La sortie s'effectue par l'issue de secours du laboratoire.



2) Salles de formation

L'entrée dans les 2 salles (Autan et Tramontane) s'effectue par l'entrée principale.

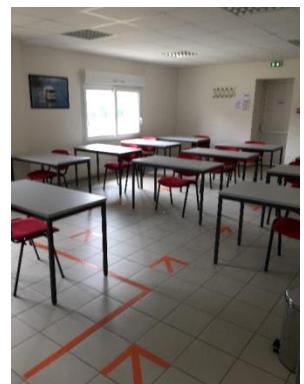
Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée.

Les 2 salles sont agencées en « écolier » pour accueillir 11 stagiaires chacune et respecter la distanciation physique.

Un espace spécifique pour le formateur est marqué au sol.

Un marquage au sol indique le sens de circulation.

Une signalétique verticale indique la sortie. Elle s'effectue par la sortie de secours de la salle.



3) Divers

Une salle d'isolement est accessible depuis le hall d'accueil. L'accès à cette salle est indiqué par un affichage.

Aucune machine à café ou fontaine à eau ne peut être utilisée.

Des affiches rappelant les gestes barrières ont été posées dans le hall et dans les salles de formation.



Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Centre de NANTES
(ZA du Pan Loup 44220 COUERON)

1) Hall d'accueil et couloir

L'entrée s'effectue par la porte principale.

Un marquage au sol permet une distanciation physique d'1,50 mètres minimums et indique le double sens de circulation.

Une signalétique verticale indique où se trouvent sorties, sanitaires et point d'eau (lavage des mains).

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible..



2) Salles de formation

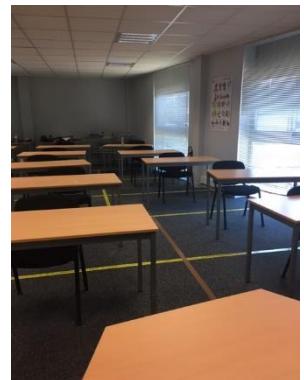
L'entrée dans les 2 salles s'effectue par l'entrée principale.

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée.

Les 2 salles sont agencées en « écolier » pour accueillir 14 stagiaires dans une et 10 dans la seconde afin de respecter la distanciation physique.

Chaque stagiaire aura sa table et sa chaise attribuées pour la durée de la session.

Un espace spécifique pour le formateur est marqué au sol.



Un marquage au sol indique le sens de circulation.

Une signalétique verticale indique la sortie. Elle s'effectue par la sortie de secours de la salle.



3) Divers

Une salle d'isolement est accessible depuis le hall d'accueil. L'accès à cette salle est indiqué par un affichage.

Aucune machine à café ou fontaine à eau ne peut être utilisée.

Des affiches rappelant les gestes barrières ont été posées dans le hall et dans les salles de formation.

Guide de bonnes pratiques et de prévention du risque Covid-19

Les obligations de l'employeur, du salarié et du stagiaire

1) L'obligation de l'employeur (Code du travail, art. L. 4121-1)

Aux termes de la loi, « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale** des travailleurs. »

Ces mesures comprennent :

- i. Des actions de prévention des risques professionnels
- ii. Des actions d'information et de formation
- iii. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

Il doit veiller à « l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

2) L'obligation des salariés (Code du travail, art. L. 4122-1)

Chaque salarié doit se conformer aux instructions qui lui sont données par son employeur en fonction de la situation de son entreprise et de sa propre situation.

Il incombe à chaque travailleur, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. Cette obligation est sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur

3) L'obligation des stagiaires/apprenants/apprentis/contrats professionnels, et tout autre intervenant

Chaque stagiaire/apprenant doit respecter les règles sanitaires et l'organisation mises en place au sein de l'organisme de formation. Lorsque la formation se déroule dans un autre lieu, le stagiaire/apprenant doit respecter également les règles sanitaires et l'organisation mises en place par l'organisme gérant le lieu de la formation.

Cellule d'écoute ou d'information pour les personnes confinées ou présentes

Il est possible de mettre en place une cellule d'écoute ou d'information, notamment via une plateforme téléphonique, pour que les salariés puissent exprimer et être rassurés sur leurs angoisses et inquiétudes.

Au niveau national, plusieurs plateformes existent : le numéro vert du gouvernement 0800.130.000 le dispositif « Croix Rouge écoute » au 0800.858.858.

Au niveau territorial, diverses initiatives peuvent être mises en place (collectivités locales, associations etc.). Il convient de se renseigner auprès des autorités compétentes.